



N°16 | Année 2021

Les professionnels de la déviance et de la délinquance : quels enjeux d'hybridation ?

Pratiques des acteurs, lieux d'intervention et logiques professionnelles

Dossier

Les professionnels de la déviance et de la délinquance : quels enjeux d'hybridation ?

Pratiques des acteurs, lieux d'intervention et logiques professionnelles

Giorgia Macilotti , Manuel Boucher

Texte intégral

Ce numéro de la revue *Sciences & Actions Sociales* souhaite interroger les reconfigurations actuelles des pratiques, des logiques professionnelles et des statuts des acteurs chargés de réguler les désordres, la délinquance et les violences individuelles et collectives dans les sphères de la vie sociale. À partir des réflexions issues d'un colloque organisé par le Réseau Thématique 3 « Normes, déviances et réactions sociales » de l'Association Française de Sociologie¹, ce dossier entend participer à la compréhension des enjeux à l'œuvre dans le champ des réponses et des réactions aux phénomènes déviants et délinquants, en se focalisant notamment sur les formes et les logiques d'hybridation auxquelles participent et/ou sont confrontés les professionnels du lien, de la régulation et du contrôle social.

La régulation et le contrôle social en question

Penser les mutations contemporaines des mécanismes et des processus rendant possible l'ordre social revient tout d'abord à interroger le concept polysémique de contrôle social, notamment à partir des formes de régulation sociale « traditionnelle » et des modes de contrôle « organisé, médiatisé, institutionnalisé » (Loubet del Bayle, 2016, p. 98). Pour Philippe Robert (2000), l'espace du contrôle social s'établit entre la *socialisation* et la *réaction sociale* à la déviance, c'est-à-dire entre « les apprentissages de la conformité [et] les endiguements de la non-conformité » (p. 216). Classée progressivement parmi les sciences sociales de la déviance, la sociologie du contrôle social passe donc de l'étude des phénomènes de socialisation à l'analyse des formes de contrôle social spécialisé et, concrètement, les travaux « débutent par l'examen

¹ Web-conférence scientifique « Les professionnels de la déviance et de la délinquance : quels enjeux d'hybridation ? Pratiques des acteurs, lieux d'intervention et logiques professionnelles » (11 février 2021), organisée par le réseau thématique « Normes, déviances et réactions sociales » de l'Association Française de Sociologie (RT3/AFS) et l'Institut du Droit de l'espace, des territoires, de la culture et de la communication de l'université de Toulouse-Capitole (IDETCOM/UT1), en partenariat avec l'Association des Chercheurs des Organismes de la Formation et de l'Intervention Sociales (ACOFIS).

d'un ou de plusieurs réseaux de prise en charge dont la gamme va du pénal au système de santé-psychiatrique en passant par le travail social ou la prévention » (Robert, 1981, p. 23). Robert Castel (1988) revient également sur le concept de contrôle social en soulignant le débat qui entoure cette notion dans un contexte marqué notamment par « une crise touchant tous les secteurs où l'État intervient sur la société » (p. 68). Il observe, par exemple, que circonscrire « les régulations normatives des comportements à l'action de l'appareil d'État » (p. 74) montre toutes ses limites, d'autant plus que « les formes les plus modernes de contrôle [fonctionnent] sur un mode capillaire en économisant le plus souvent la coercition directe » (p. 74). En ce sens, dans une société postindustrielle éclatée, c'est-à-dire sans unité centrale rendant dès lors difficile la domination de la société sur les personnes, le contrôle social mute et se rapproche de manière significative de la notion de régulation sociale. Cette dernière permet en effet d'agir dans une société complexe en coordonnant des logiques d'action multiples favorisant ainsi la recomposition d'un certain ordre.

Outre les professionnels des institutions pénales (forces de police, acteurs de la justice et du champ carcéral), ce numéro de la revue s'intéresse alors à une pluralité d'intervenants et d'instances de régulation qui produisent indéniablement des effets de contrôle sans nécessairement les viser de façon explicite. Il s'agit, par exemple, de se focaliser non seulement sur la « police », entendue comme « une *organisation* constituée par un groupe de personnes - les policiers - qui est chargée de diverses fonctions afférentes au contrôle social », mais aussi sur le « *policing* », qui « se réfère aux *activités* qui sont déployées pour assurer la régulation sociale et à l'application des lois pénales » (Brodeur, 1995, p. 127). On s'intéresse parallèlement aux formes de contrôle social émanant des intervenants des secteurs du travail social (assistants de service social, éducateurs spécialisés, conseillers en économie sociale et familiale, etc.), notamment en réinterrogeant les approches critiques du travail social développées dans les années 1970 (Revue Esprit, 1972 ; Donzelot, 1977). De manière plus générale, il s'agit d'explorer les formes de contrôle social et les modes de régulation qui renvoient à un ensemble très diversifié d'intervenants et de mécanismes participant au maintien de la cohésion sociale et contribuant – de manière plus ou moins délibérée – à empêcher ou à contenir la déviance et la délinquance (acteurs de la sécurité publique, de la justice, de la sécurité privée, des collectivités territoriales, du travail social, du champ éducatif, du milieu associatif, de la santé et de l'habitat social, ...).

Le fait que différents types d'acteurs (publics, privés, hybrides, voire citoyens) participent à la régulation des comportements déviants et, de manière plus spécifique, interviennent dans le champ du *policing* ne constitue pas une nouveauté. La rencontre entre l'expertise psychiatrique et le champ de la justice (Foucault, 2007 [1973]) ; Castel, 1985), l'implication des animateurs et des éducateurs dans les activités de « prévention » auprès des jeunes et/ou des autres habitants des quartiers défavorisés (Boucher, 2003), l'investissement des maires dans les questions de sécurité (Le Goff, 2008), la montée en puissance des polices municipales (Malochet, 2007) ou d'équipes de policiers et d'intervenants de la santé et des services sociaux (Rose et *al.*, 2012),

l'émergence et la consolidation d'un secteur marchandisé de la sécurité (Ocqueteau et Warfman, 2011), en constituent quelques exemples.

Cependant, plusieurs études s'accordent à souligner l'ampleur et l'intensification des dynamiques actuelles de coordination, de collaboration voire de partenariat entre les différents acteurs chargés de réguler la déviance et la délinquance (Boucher 2015 ; Jobard et de Maillard, 2015 ; Malochet, 2017 ; Dieu et Domingo, 2018). Dans cette perspective, la question de « l'hybridation » demeure centrale.

L'hybridation des réponses et des réactions aux comportements déviants et délinquants

Si depuis la fin des années 1990 l'usage du champ sémantique de l'hybridité a connu un fort succès dans les langages à la fois populaires et savantes, la notion d'hybridation a été initialement employée pour indiquer un processus clé de la vie biologique consistant « en la transmission de patrimoine génétique entre des individus d'espèces différentes » (Bernardot et Thomas, 2016, en ligne). Dans sa signification biologique, ce processus se caractérise par l'introgession, c'est-à-dire la « fusion dans une nouvelle espèce des particularités héréditaires de deux espèces différentes », et par l'hétérosis, qui désigne l'accroissement de vigueur générale de l'hybride - en termes de résistance, croissance et productivité - visé par l'opération de croisement (*Ibidem*). Dans une acception plus générale, l'adjectif hybride renvoie à ce qui résulte d'un mélange, d'une contamination ou d'un croisement de types différents dans le but notamment d'exploiter certaines de leurs qualités, et qui se compose d'éléments disparates ne relevant pas d'un seul genre ou d'une seule logique.

Initialement employée pour désigner un processus de reproduction/fécondation interspécifique du vivant, la notion d'hybridation a été utilisée en sciences sociales pour penser notamment les transformations et les recompositions à l'œuvre dans les identités sociales et culturelles, ainsi que dans les institutions sociales et politiques. Le champ sémantique de l'hybridité a été mobilisée, par exemple, dans les études interrogeant les transformations des fonctions publiques sous l'impulsion des logiques néo-managériales (Pettigrew, 1997), dans les travaux portant sur le processus d'eupéanisation de l'action publique (Muller, 1997) et sur l'univers au sein duquel l'administration publique contemporaine évolue au niveau international (Emery et Giauque, 2014). S'agissant des réponses aux phénomènes déviants et délinquants, le champ sémantique de l'hybridité est évoqué, de manière plus ou moins explicite, par plusieurs études qui explorent les formes actuelles du *policing*, de la pénalité, de la prévention et de l'intervention sociale.

Concernant le milieu pénitentiaire, les formes d'hybridation du soin et de la peine ont fait l'objet d'analyses autour notamment des modalités d'articulation des pratiques soignantes et pénitentiaires (Lancelevée, 2016), et l'essor d'un « continuum pénal hybride » a été mobilisé pour décrire l'échelonnement des sanctions de la prison à la probation (de Larminat, 2014). Les pratiques et les logiques professionnelles des éducateurs de la Protection Judiciaire de la

Jeunesse (PJJ) ont été aussi explorées à partir, d'une part, des effets de l'injonction de travailler en binôme avec les surveillants pénitentiaires au sein des unités de vie dans les Établissements Pénitentiaires pour Mineurs (EPM) (Chantraine et Sallée, 2013), et d'autre part, des paradoxes de « l'aide sous contrainte » (Hardy, 2012). Ces études montrent, entre autres, que la pénalité contemporaine repose sur l'articulation d'une diversité d'acteurs et de logiques pratiques qui conduisent à des recompositions institutionnelles de grande ampleur, ce qui n'est pas sans poser des questions sur l'autonomie des sphères professionnelles, le parcours des acteurs et la fécondité de leurs modes d'intervention.

Des notions telles que « multilatéralisation » du *policing* (Bayley et Shearing, 2001), « coproduction » (Dieu et Domingo, 2003) ou « gouvernance » de la sécurité (Roché, 2004) ont été utilisées, par exemple, pour rendre compte de la pluralisation des réponses apportées à la question de l'insécurité, ainsi que de l'ensemble des agencements possibles entre les différents acteurs (publics, privés, hybrides) impliqués dans la régulation des comportements déviants et délinquants. Ce mouvement incrémental se caractérise « par un partage accru de la fonction policière (qui n'est plus l'apanage exclusif des services policiers constitués, si tant est qu'elle l'ait jamais été), une diversification des parties prenantes, ainsi qu'une restructuration des rapports entre le niveau central et le niveau local, la sphère publique et le secteur privé » (Malochet, 2017, en ligne). C'est ce que rappelle Thierry Oblet (2008) lorsqu'il défend l'idée que, pour coproduire de la sécurité publique, il est nécessaire de mettre en œuvre une « police des villes », entendue comme l'ensemble des réponses apportées, des méthodes développées et des réglementations mises en place par les pouvoirs publics et les autres acteurs professionnels et sociaux « visant à défendre la société » (p. 4). Ce mouvement d'hybridation est particulièrement visible dans les quartiers populaires paupérisés. À cet égard, Manuel Boucher (2015) montre la complexification des formes de contrôle social résultant notamment de l'implication de « pacificateurs indigènes », c'est-à-dire d'intervenants sociaux issus de ces mêmes milieux, tout en soulignant les rapports paroxystiques et complexes que les « jeunes turbulents » entretiennent avec ces acteurs émergents et les « forces de sécurisation ».

D'autres exemples peuvent être tirés des actions de prévention des déviances et des violences menées en milieu scolaire. Des formes de « partenariat » entre l'école et les forces de police, souvent incarnées par la figure du « policier-éducateur », ou encore entre l'école et les professionnels de la prévention spécialisée, de la santé et du milieu associatif ont été examinées afin d'étudier leur nature, leurs modalités de construction, ainsi que les limites de leur mise en œuvre (Blaya et Debarbieux, 2008 ; Macilotti, 2016 ; Wuilleumier, 2017).

De plus, l'évolution de certaines formes de délinquance (terrorisme, criminalités numériques, délinquance financière, etc.) et des risques de nature économique, écologique, technologique impliquent un changement d'échelle dans la mise à l'agenda et la structuration des réponses à ces enjeux. Ils conduisent également à faire émerger de multiples hybridations entre les échelles et les régimes juridiques nationaux, européens et internationaux, mais aussi entre les domaines

administratifs et judiciaires (Bigo, 1996 ; Sheptycki, 2005 ; Domingo, 2017), ou encore entre les secteurs militaires et policiers, dont témoigne par exemple le déploiement des armées pour des missions de sécurité intérieure dans le cadre de l'opération Sentinelle (Tenenbaum, 2016).

Les reconfigurations des modes de régulation des déviations peuvent être observées également à partir de la diffusion des logiques néo-managériales fondées notamment sur des instruments de mesure, de suivi et de pilotage visant à contrôler, rationaliser et évaluer l'activité des services (voir, entre autres, Mattelly et Mouhanna, 2007 ; Mucchielli, 2008 ; Douillet *et al.*, 2014). Les impératifs d'« *accountability* » et de « performance » ont conduit à l'émergence de formes d'agencements hybrides, de modes rationalisés de gestion et de nouvelles contraintes pour les professionnels, ce qui n'est pas sans soulever des questions concernant l'engagement quotidien des acteurs dont la vocation première est d'assurer, par exemple, le service public.

Afin de contribuer au débat, ce dossier thématique souhaite interroger les transformations à l'œuvre dans le champ des réponses et des réactions aux phénomènes déviants et délinquants en abordant le concept d'hybridation à partir de trois perspectives d'analyse.

Logiques d'hybridation et pratiques des acteurs

Il s'agit tout d'abord de penser le processus d'hybridation au prisme des *pratiques* des acteurs de la régulation et du contrôle social, tout en se focalisant sur la nature et les caractéristiques des formes d'hybridation et d'agencement construites notamment à partir de nouvelles régulations et du tissage de nouveaux réseaux de coopération. L'objectif est de porter un regard transversal sur les différents processus adoptés, sur les acteurs qui les portent et sur les temporalités de mise en œuvre.

Nous pensons, par exemple, aux dispositifs partenariaux de sécurité et de prévention de la délinquance, dont l'action fait appel à de multiples intervenants allant des forces de police jusqu'aux urbanistes et aux travailleurs sociaux. D'autres leçons peuvent être tirées des mécanismes de régulation qui se situent à la croisée des champs du logement social, de l'administration territoriale et de la sécurité urbaine. Les dispositifs de prise en charge et/ou de traitement des comportements déviants et délinquants fondés sur des formes d'hybridation entre éducation et sanction, entre action judiciaire et intervention médico-sociale, entre prévention et répression constituent d'autres sujets de réflexion. De manière plus générale, le champ sémantique de l'hybridité est ici mobilisé pour interroger les réponses et les réactions aux phénomènes déviants fondés sur des logiques de partage et de coproduction de l'action. Ainsi, plusieurs questions se dessinent : Quelles sont les conditions pour la construction et la pérennisation des partenariats intersectoriels ? Comment se déploient ces dispositifs ? Quelles sont les facteurs qui favorisent ou, au contraire, empêchent l'investissement des acteurs dans les pratiques partenariales ?

La question de l'hybridation peut être également étudiée à partir des modalités concrètes d'intervention ciblant certaines formes de déviance et de délinquance qui suscitent

actuellement de nombreux débats. Les déviances juvéniles, les phénomènes d'addiction, les processus de « radicalisation » violente en constituent quelques exemples. Il s'agit d'explorer comment les acteurs du contrôle et du lien social pensent ces phénomènes et articulent entre eux leurs réponses respectives. Ainsi, comment se structurent les dispositifs d'action publique en matière de prise en charge et/ou de lutte contre ces phénomènes ? Quelle est la place et quelles sont les pratiques des éducateurs spécialisés, des acteurs de la protection de l'enfance ou des professionnels de la santé ? Quels liens instaurent-ils avec les acteurs des institutions pénales ?

Lieux et espaces d'hybridation

Le champ de l'hybridité peut être ensuite abordé à partir des *lieux* et des *espaces* d'intervention des professionnels de la déviance et de la délinquance. Il s'agit ainsi d'explorer selon quelles modalités et quels processus les lieux et les espaces peuvent favoriser ou, au contraire, empêcher les réponses aux déviances basées sur des logiques d'hybridation, de coopération et de coproduction. Outre les prisons et les établissements de rétention, nous pensons par exemple aux stratégies adoptées pour faire face aux comportements violents et délinquants dans les écoles, les logements sociaux, les campements de migrants, les foyers d'accueil, les quartiers populaires ou les « tiers-lieux ». Ainsi, plusieurs perspectives se dessinent.

Tout d'abord, comment les professionnels intervenant dans ces lieux pensent-ils les déviances et leurs régulations ? Comment les acteurs dont la vocation première est d'éduquer, d'aider ou de soigner composent-ils avec les logiques de répression ou les référentiels de « gestion des risques » attachés à l'exercice de leur métier dans ces lieux ? Comment promouvoir, par exemple, l'adéquation entre la contrainte liée à l'enfermement carcéral et les besoins associés à la prise en charge médicale dans les établissements pénitentiaires ?

Une autre entrée possible consiste à s'intéresser aux dispositifs partenariaux ou collaboratifs adoptés pour répondre aux phénomènes déviants et délinquants. Comment ces lieux peuvent-ils favoriser la mise en place de « bonnes pratiques » ? Quelles sont les conditions pour leur consolidation ? Quelles relations se tissent entre les différents acteurs impliqués dans ces initiatives (éducateurs, enseignants, forces de police, etc.) ? Quelles sont les principales stratégies élaborées pour améliorer la collaboration entre les différents acteurs ? Et quelles problématiques persistent malgré ces efforts ?

Aborder la question de l'hybridation à partir des lieux et des espaces d'intervention renvoie également à explorer dans quelle mesure les comportements déviants et leurs régulations définissent et redéfinissent les frontières ainsi que les limites entre les espaces publics et privés, entre le formel et l'informel, entre le local, le national et l'international.

Logiques professionnelles, statuts et raisons d'agir

Enfin, le processus d'hybridation à l'œuvre dans le champ des réactions sociales à la déviance et à la délinquance peut être analysé à partir des *logiques professionnelles*, des *statuts* et des *raisons d'agir* des acteurs. Si le volontarisme politique et l'accord sur l'importance d'une cause commune semblent nécessaires à la création de certaines formes de collaboration et de partenariat, leur mise en œuvre dépend indéniablement de la manière dont les professionnels investissent concrètement les dispositifs.

Il s'agit ainsi de s'intéresser à la façon dont les statuts, les systèmes de valeurs, les logiques et les « habitus » professionnels influencent les pratiques des intervenants, les initiatives de coopération et les dispositifs partenariaux. Quels sont les facteurs qui favorisent ou, au contraire, entravent la capacité des acteurs à travailler de concert ? Comment les acteurs articulent-ils des « cultures », des codes déontologiques et des statuts spécifiques ? Comment est-il possible de conjuguer les logiques professionnelles d'un ensemble d'individus, de groupes et d'organismes dont certains sont publics, d'autres sont privés et d'autres encore sont d'une nature hybride ?

Une autre entrée possible consiste à interroger la façon dont se déploient, non sans résistances, les nouvelles stratégies visant à améliorer l'« identification » et le « traitement » des déviances, mais aussi la « performance » des acteurs impliqués dans leur contrôle. Ainsi, de quelles manières les forces de police, les intervenants pénitentiaires ou les travailleurs sociaux investissent-ils les référentiels de « gestion des risques » et les injonctions d'« anticipation » ? Comment arrivent-ils à composer avec les contraintes liées à la rationalisation et à l'emprise croissante des logiques gestionnaires ?

Un autre angle d'approche consiste à interroger ce que les logiques d'hybridation font aux modes de socialisation et aux « identités » professionnelles, ou encore comment elles influencent les représentations que les acteurs se font de leur métier, des territoires et des activités spécifiques d'intervention. Les transformations des problèmes publics, la multiplication des relations entre les acteurs, l'essor de nouveaux espaces et échelles d'action contribuent-ils aux processus de « convergence » voire de « banalisation » de certaines professions ? Ou, au contraire, assiste-t-on à l'émergence de nouvelles compétences ou de « nouveaux métiers » ?

Enfin, les « agents de première ligne », que ce soient les policiers, les surveillants, les conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation, les enseignants, les éducateurs ou plus largement les agents administratifs, disposent d'une capacité d'appréciation et d'une marge de manœuvre qui concernent tant la définition de leurs priorités que leurs façons d'intervenir. Se pose ainsi la question de savoir comment ces acteurs gèrent la tension entre les injonctions « à travailler ensemble » et les situations concrètes auxquelles ils sont confrontés. À quelles conditions favorisent-ils les liens de coopération et de collaboration ? Comment arrivent-ils à contourner les logiques et les pratiques d'hybridation ?

Aborder ces différentes questions permet ainsi de mieux comprendre la façon dont les acteurs perçoivent leurs rôles, leurs objectifs, s'approprient les règles, définissent leurs intérêts et déploient leurs actions, ce qui n'est pas sans interroger sur les enjeux de formation.

Organisation du numéro

Ces perspectives d'analyse des enjeux d'hybridation sont traitées, de façon transversale, à partir de trois grands thèmes de réflexion qui structurent ce numéro de la revue *Sciences & Actions Sociales*.

Le premier porte sur les transformations contemporaines de la *sécurité*, du *policing* et de la *régulation sociale*. À partir de l'analyse des concepts de déviance, délinquance et contrôle social, dans cette partie du dossier, l'article de Gérard Mauger montre comment l'approche de Stanislas Morel sur le « champ d'intervention professionnelle » peut être mobilisé pour interroger le monde des « professionnels du contrôle social » et les logiques d'hybridation auxquelles ils sont confrontés. François Dieu propose quant à lui une analyse du processus d'hybridation des deux institutions policières régaliennes françaises, à savoir la gendarmerie et la police nationales, en interrogeant notamment les effets du rattachement de la gendarmerie au ministère de l'Intérieur et les rapprochements organisationnels et culturels des deux institutions. Enfin, l'article de Virginie Malochet mobilise la notion d'hybridation pour décrire le mouvement de pluralisation du *policing* caractérisant le contexte français, ainsi que pour analyser les services de sécurité mi-publics mi-privés qui se déploient dans les transports publics et dans le secteur de l'habitat social.

Le deuxième thème se focalise sur les réactions sociales à la déviance et à la délinquance qui se situent au croisement des *champs judiciaire, médico-social* et *socio-éducatif*. Dans cette partie du dossier, Isabelle Raffestin décrit ainsi la complexité des liens entre les acteurs du champ social et du monde judiciaire mais aussi les questions éthiques que cela pose en s'appuyant sur l'analyse d'un programme social en itinérance de la Cour municipale de Montréal (Québec). Dans un autre contexte, celui du Sénégal, Safietou Diack mobilise quant à elle une approche anthropologique pour interroger les normes morales et politico-institutionnelles revendiquées par les intervenants sociaux s'occupant des enfants de la rue perçus comme déviants. Géraldine Bugnon et Olivia Vernay étudient les transformations et continuités historiques de la régulation des déviances parentales et juvéniles en Suisse à partir de l'analyse de dossiers personnels de mineures. Elles soulignent que ce champ articule des logiques éducative, punitive et thérapeutique mises en œuvre par une diversité d'acteurs agissant dans les univers administratif et judiciaires civile et judiciaire. Pas très loin de la frontière Suisse, l'article de Voisin-Moncho propose une analyse de l'organisation et des enjeux d'un programme spécifique de prise en charge de l'addiction dans une maison d'arrêt de Lyon au sein de laquelle des professionnels issus des mondes pénitentiaires et du soin, en raison de cultures différentes, s'opposent mais interagissent également. En s'appuyant sur les résultats d'une enquête ethnographique réalisée dans des institutions médico-sociales s'occupant de

publics sans domicile ayant des problèmes de santé, l'article de Thibaut Besozzi analyse également les complémentarités et les frictions des logiques médicales et sociales quelquefois difficilement conciliables dans les actes professionnels quotidiens.

Enfin, le troisième thème porte sur les formes d'intervention sociale à destination des habitants des quartiers populaires, c'est-à-dire des espaces urbains où vivent des personnes et des familles désignées par les représentants des classes dirigeantes et dominantes, dans un rapport Eux/Nous, comme étant des individus et des communautés appartenant à un groupe social et culturel spécifique potentiellement turbulent, fauteur de troubles, voire dangereux pour l'ordre établi. En ce sens, les quartiers populaires font l'objet de multiples processus et dispositifs de contrôle, voire de répression. Dans cette partie du dossier, Manuel Boucher décrit ainsi les relations ambivalentes qui existent entre les principaux acteurs professionnels en charge de la régulation et de la pacification sociale au sein des quartiers populaires. Il montre que les éducateurs, médiateurs et policiers de rue entretiennent des rapports oscillant entre confrontation, coopération et de méfiance réciproque. Dans une optique socio-historique, Éric Marlière interroge pour sa part les continuités, changements et ruptures des rapports difficiles et conflictuels entretenus entre les habitants des quartiers populaires et les structures d'encadrement social et politique de ces populations entre le 20^{ème} siècle et le début du 21^{ème} siècle. Dans un contexte de développement législatif destiné à prévenir les phénomènes de radicalisation islamiste impliquant de plus en plus directement les travailleurs sociaux (Boucher et *al.*, 2021), Lionel Clirana questionne quant à lui les logiques politico-institutionnelles conduisant la protection de l'enfance à s'inscrire dans un cadre sécuritaire présupposant que les jeunes des milieux populaires et leurs familles sont potentiellement à risque de radicalisation et dangereux pour la société. En s'appuyant sur un travail d'immersion dans le monde des bailleurs sociaux, Hervé Marchal termine ce dossier spécial par une description fine du tiraillement des responsables de résidences sociales pris entre différents cadres d'appréhension d'une réalité sociale « très sociale » qui ponctue leur quotidien dans les zones d'habitat social.

À partir de ces trois axes d'analyse, les articles présentés dans ce dossier proposent de mener une réflexion focalisée sur les multiples formes d'agencement, de collaboration, de coordination, voire de concurrence entre les différents acteurs impliqués dans la régulation des comportements déviants et délinquants. Dans quelle mesure ces processus nous renseignent-ils sur les transformations du contrôle social et les manières de l'exercer ? Quels nouveaux équilibres les acteurs établissent-ils et dans quels contextes d'intervention ? Y a-t-il une ouverture, comme se demandait déjà Robert Castel (1988), « sur des formes de solidarités plus locales, plus partenariales, plus négociées qu'imposées, bref plus démocratiques ? » (p. 76). Il s'agit ainsi de dépasser les logiques d'opposition dichotomique (répression/prévention, public/privé, local/national, pénal/social, etc.) pour privilégier des approches qui interrogent le caractère fragmenté, hybride et en recomposition du contrôle social (Bouquet, 2012).

Bibliographie

Bayley D. et Shearing C., 2001, *The New Structure of Policing*, Washington, National Institute of Justice.

Bernardot M., Thomas H., 2016, « Notes sur l'hybridité », in *Asylon(s)* [En ligne], n° 13.

Bigo D., 1996, *Polices en Réseaux : l'expérience européenne*, Paris, Presses de Science Po.

Bonelli L. et Ragazzi F., 2019, « La lutte contre la "radicalisation". Genèse et expansion d'un nouveau lieu commun administratif en France et dans l'Union européenne », in *Archives de politique criminelle*, vol. 41, n° 1, p. 119-145.

Bouagga Y., 2012, « Le métier de conseiller d'insertion et de probation : dans les coulisses de l'État pénal ? », in *Sociologie du travail*, vol. 54, n° 3, p. 317-337.

Boucher M., 2003, « Turbulences, contrôle et régulation sociale. Des modèles sécuritaires et démocratiques dans des quartiers impopulaires », in *Déviance et Société*, vol. 27, n° 2, p. 161-182.

Boucher M., 2015, *Sociologie des turbulences. Penser les désordres des inégalités*, Paris, L'Harmattan.

Boucher M., 2021, *L'enfance en danger face aux radicalités musulmanes. Représentations, pratiques et ambivalences des intervenants sociaux*, Préface Gilles Kepel, Paris, éd. L'Harmattan, coll. Recherche et transformation sociale.

Boucher M. et Belqasmi M. (dir.), 2014, *L'État social dans tous ses états. Rationalisations, épreuves et réactions de l'intervention sociale*, Paris, L'Harmattan.

Bouquet B., 2012, « Analyse critique du concept de contrôle social : Intérêts, limites et risques », in *Vie sociale*, vol. 1, n° 1, p. 15-28.

Brodeur J.-P., 1995, « Le contrôle social : privatisation et technocratie », in *Déviance et Société*, vol. 19, n° 2, p. 127-147.

Castel R., 1985, « L'expert mandaté et l'expert instituant », in *Actes de la table ronde organisée par le CRESAL*, Saint-Etienne, CRESAL, 81-92, [en ligne].

Castel R., 1988, « De l'intégration sociale à l'éclatement du social : l'émergence, l'apogée et le départ à la retraite du contrôle social », in *International Review of Community Development / Revue Internationale d'Action Communautaire*, n° 20, p. 67-78.

Castel R., 2003, *L'insécurité sociale. Qu'est-ce qu'être protégé ?*, Paris, Seuil.

Chantraine G. et Sallée N., 2013, « Éduquer et punir. Travail éducatif, sécurité et discipline en établissement pénitentiaire pour mineurs », in *Revue Française de Sociologie*, vol. 54, n° 3, p. 437-464.

Combessie P., 2009, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte.

Debarbieux E. et Blaya C., 2009, « Le contexte et la raison : agir contre la violence à l'école par "l'évidence" ? », *Criminologie*, vol. 42, n° 1, p. 13-31.

Dieu F. et Domingo B., 2003, « Partenariat et évaluation : le cas des contrats locaux de sécurité », in *Revue Internationale de Criminologie et de Police Technique et Scientifique*, vol. 56, n° 1, p. 3-22.

Dieu F. et Domingo B., 2018, *Méthodologies de la sécurité urbaine*, Paris, L'Harmattan.

Domingo B., 2017, « La coopération douanière européenne : entre intégration et fragmentation », in *Cahiers de la Sécurité et de la Justice*, n° 38, p. 122-131.

Donzelot J., 1977, *La police des familles*, Paris, Éditions de Minuit.

Douillet A.-C. et Maillard (de) J., 2008, « Le magistrat, le maire et la sécurité publique : action publique partenariale et dynamiques professionnelles », in *Revue Française de Sociologie*, vol. 49, n° 4, p. 793-818.

Douillet A.-C., Maillard (de) J. et Zagrodzki M., 2014, « Une centralisation renforcée par le chiffre ? Les effets contradictoires des indicateurs chiffrés dans la police nationale en France », in *Politiques et Management Public*, vol. 31, n° 4, p. 421-442.

Emery Y. et Giaucque D., 2014, « L'univers hybride de l'administration au XXI^e siècle. Introduction », in *Revue Internationale des Sciences Administratives*, vol. 80, n°1, p. 25-34.

Foucault M., 2007 [1973], *Moi, Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère... : un cas de parricide au XIX^e*, Paris, Gallimard.

Gautron V., 2019, « Surveiller, sanctionner et prédire les risques : les secrets impénétrables du fichage policier », in *Champ pénal/ Penal field* [En ligne], vol. 17.

Hardy G., 2012, *S'il te plaît ne m'aide pas ! L'aide sous injonction administrative ou judiciaire*, Paris, Èrès.

Jobard F. et Maillard (de) J., 2015, *Sociologie de la police. Politiques, organisations, réformes*, Paris, Armand Colin.

Lancelevée C., 2016, « Quand la prison prend soin : enquête sur les pratiques professionnelles de santé mentale en France et en Allemagne », in *Trajectoires* [En ligne], n° 10.

Larminat (de) X., 2014, « Un continuum pénal hybride », in *Champ pénal/Penal field* [En ligne], vol. 11.

Le Goff T., 2008, *Les maires, nouveaux patrons de la sécurité ? Étude sur la réactivation d'un rôle*, Rennes, PUR.

Lipsky M., 1980, *Street-level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Services*, New York, Russel Sage Foundation.

Loubet del Bayle J.-L., 2016, *Sociologie de la police*, Paris, L'Harmattan.

Macilotti G., 2016, « La jeunesse à l'ère du numérique : Pratiques, exposition au risque et victimation. Une étude auprès de la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez », in *Cahiers de la Sécurité et de la Justice*, vol. 37, p. 110-129.

Malochet V., 2007, *Les policiers municipaux*, Paris, PUF.

Malochet V., 2017, « Contours et positionnement d'une forme hybride de policing résidentiel », in *Champ pénal/Penal field* [En ligne], vol. 14.

Marichalar P., 2019, « Le traitement pénal des maladies industrielles. Une étude du maxi-procès Eternit de Turin (2009-2014) », in *Déviance et Société*, vol. 43, n° 4, p. 517-540.

Mattelly J.-H. et Mouhanna C., 2007, *Police : des chiffres et des doutes*, Paris, Michalon.

Monjardet D., 1996, *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.

Mucchielli L., 2008, « Le nouveau management de la sécurité à l'épreuve : délinquance et activité policière sous le ministère Sarkozy (2002-2007) », in *Champ pénal/Penal field* [En ligne], vol. 5.

Muller P., 1997, « L'eupéanisation des politiques publiques », in *Politiques et Management Public*, vol. 15, n° 1, p. 3-9.

Oblet T. (2008), *Défendre la ville*, Paris, PUF.

Ocqueteau F. et Warfman D., 2011, *La sécurité privée en France*, Paris, PUF.

Peron A. E. et Alvarez M. C., 2019, « Governing the City: The Detecta Surveillance System in São Paulo and the Role of Private Vigilantism in the Public Security », in *Sciences & Actions Sociales*, vol. 12, n° 2, p. 33-68.

Pettigrew A., 1997, « Une interview d'Andrew Pettigrew : le modèle du "new public management" », in *Revue Française de Gestion*, n° 115, p.113-120.

Revue *Esprit*, 1972, « Pourquoi le travail social », n° 45.

Robert Ph., 1981, « Le contrôle social et ses histoires », in Collectif, Association Nationale des Assistants de Service Social, *Travail social contrôle social ?* (Actes du XXXVe congrès de l'ANAS, Marseille, 1980), Paris, ESF, p. 9-34.

Robert Ph., 2000, « Les territoires du contrôle social, quels changements ? », in *Déviance et Société*, vol. 24, n° 3, p. 215-235.

Roché S., 2004, « Vers la démonopolisation des fonctions régaliennes : contractualisation, territorialisation et européanisation de la sécurité intérieure », in *Revue Française de Science Politique*, vol. 54, n° 1, p. 43-70.

Rose M.-C., Baillergeau E., Hurtubise R. et McAll C., 2012, « Nouvelles pratiques de collaboration entre policiers et intervenants sociaux et de la santé dans l'intervention en itinérance à Montréal », CRÉMIS, [En ligne].

Sheptycki J., 2005, *En quête de police transnationale. Vers une sociologie de la surveillance à l'ère de la globalisation*, Bruxelles, De Boeck.

Tenenbaum E., 2016, *La sentinelle égarée ? L'armée de terre face au terrorisme*, Focus stratégique n° 68, Paris, Institut Français des Relations Internationales (IFRI).

Wuilleumier A., 2017, « Le policier-éducateur et l'effectivité du droit. Exploration comparée des répertoires policiers de pédagogie du droit en France et au Canada », in *Droit et Société*, vol. 97, n° 3, p. 521-536.

Pour citer cet article

Référence électronique

Giorgia Macilotti, Manuel Boucher, "Les professionnels de la déviance et de la délinquance : quels enjeux d'hybridation ? Pratiques des acteurs, lieux d'intervention et logiques professionnelles", Sciences et actions sociales [en ligne], N°16 | année 2021, mis en ligne le date novembre 2021, consulté le 23 novembre 2021, URL : <http://www.sas-revue.org/87-n-16/articles-n-16/223-les-professionnels-de-la-deviance-et-de-la-delinquance-quels-enjeux-d-hybridation-pratiques-des-acteurs-lieux-d-intervention-et-logiques-professionnelles>

Auteur

Giorgia Macilotti

Enseignant-chercheur contractuel en Sociologie,
Université de Toulouse-Capitole, Faculté de Droit et Science Politique
Membre de l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires, de la Culture et de la
Communication (IDETCOM, EA 785)
giorgia.macilotti@ut-capitole.fr

Manuel Boucher

Professeur des universités en sociologie, UPVD-CORHIS

manuel.boucher@univ-perp.fr

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors